

Europe

Europe orientale

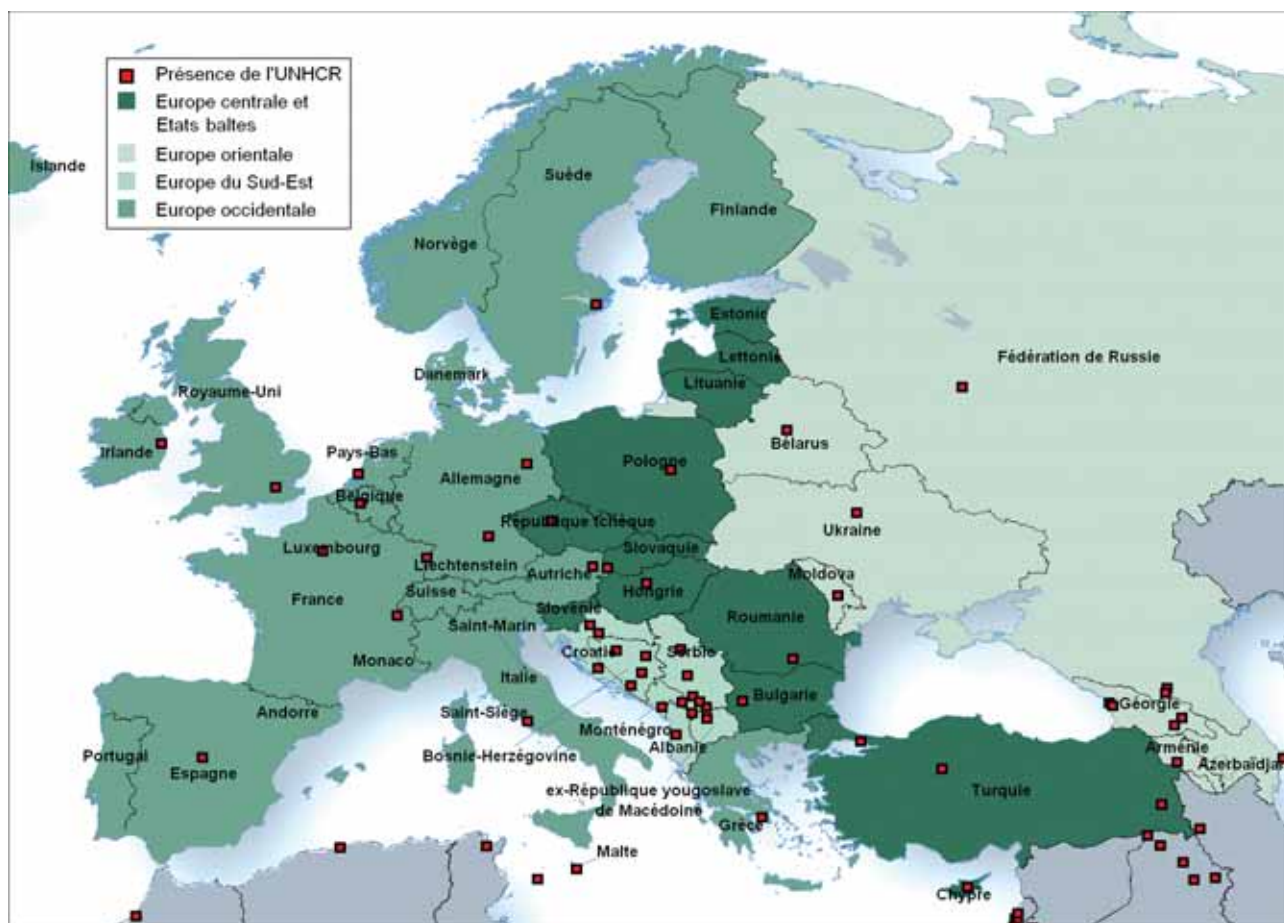
Europe du Sud-Est

Europe centrale et
États baltes

Europe occidentale



Europe



Faits marquants

- Sur la base de son Plan d'action en dix points, l'UNHCR a publié en octobre une vue d'ensemble des principales activités et initiatives menées pour protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile au sein des mouvements migratoires mixtes dans les pays d'Europe du Sud. Le Haut Commissariat a également consolidé ses relations avec la nouvelle agence de gestion des frontières de l'Union européenne, FRONTEX, afin de se concentrer sur les conditions d'interception et d'accueil.
- L'Europe abrite quelque 2,5 millions de déplacés internes. Les déplacés internes bénéficiant de l'aide de l'UNHCR se trouvaient en majorité dans les Balkans, en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Fédération de Russie. En Bosnie-Herzégovine, le nombre des déplacés internes a diminué de près d'un tiers, en raison du retour de plus de 4 600 personnes dans leurs localités d'origine et à l'issue d'une nouvelle opération d'enregistrement. En Serbie, la recherche de solutions durables au sort de plus de 200 000 déplacés internes a été entravée par les incertitudes qui planaient sur l'issue des négociations relatives à l'avenir du Kosovo. En Géorgie, le Haut Commissariat a joué un rôle-clé dans l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur des déplacés internes, publiée en 2006, et dans la préparation de textes juridiques traitant de la restitution des biens et de questions en rapport avec la nationalité.
- À travers l'Europe centrale et orientale, l'action de formation et de constitution de capacités de l'UNHCR a consolidé les structures nationales. En Bosnie-Herzégovine, par exemple, les fondements d'un système national de détermination du statut de réfugié (DSR) étaient en place à la fin de l'année. Les activités de formation et d'appui, ainsi que les conseils techniques dispensés aux gouvernements, ont contribué à l'amélioration des régimes d'asile au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine.
- Dans les États d'Europe centrale, l'UNHCR s'est consacré à la défense de la cause, tout en apportant des contributions essentielles à des processus parlementaires et judiciaires. À cet égard, les Gouvernements de Hongrie, de Pologne, de Slovaquie et de Slovénie ont assumé la responsabilité de la protection et de l'assistance des demandeurs d'asile et des réfugiés dans leurs pays, de sorte que l'UNHCR a pu consacrer davantage d'attention à ses activités de surveillance et de promotion.
- Les efforts de l'UNHCR pour promouvoir la cause des réfugiés, mobiliser des fonds et renforcer les partenariats sur les questions d'asile ont une importance stratégique

en Europe. Le Haut Commissariat dispose d'un vaste éventail de partenaires dans les domaines de la défense de la cause, de la mise en oeuvre des opérations et de la sensibilisation du public. Il a également renforcé ses liens avec la Commission européenne et certaines institutions régionales, comme le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Environnement opérationnel

En Europe du Sud-Est, l'environnement opérationnel a été dominé par deux événements principaux, à savoir l'ouverture des négociations sur le statut du Kosovo et l'indépendance du Monténégro. L'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies a rédigé une proposition globale pour régler le statut du Kosovo, proposition qui intégrait les contributions de l'UNHCR relatives aux droits des réfugiés, des minorités et des déplacés internes.

À l'issue d'un référendum favorable, le Parlement monténégrin a proclamé l'indépendance du pays le 3 juin 2006 et le 28 juin, le Monténégro est devenu le 192^e État membre des Nations Unies.

Dans le bassin méditerranéen, on a assisté à une augmentation sensible du nombre de migrants sans papiers gagnant par la mer l'île italienne de Lampedusa, Malte et les Îles Canaries ; il y avait dans leurs rangs une proportion modeste mais non négligeable de personnes qui avaient besoin d'une protection internationale. Le phénomène des flux migratoires mixtes a dominé les débats sur l'asile en Europe et incité les gouvernements à resserrer les contrôles aux frontières d'une manière susceptible de compromettre l'accès à l'asile.

En 2006, les conditions de sécurité se sont quelque peu améliorées dans la République de Tchétchénie en Fédération de Russie, mais la situation est demeurée tendue dans les deux zones de conflit que sont l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud en Géorgie. Le conflit au sujet du Nagorno-Kabarakh, qui n'a toujours pas été réglé, a continué de peser sur les relations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie et de contrarier la recherche de solutions durables à la situation de plus de 500 000 déplacés internes en Azerbaïdjan.

Réalisations et impact

Définis en fonction de ses Objectifs stratégiques globaux (OSG), en 2006, les principaux objectifs du Haut Commissariat en Europe consistaient à aider les gouvernements à mettre en place et à maintenir des systèmes d'asile nationaux (OSG 1), à promouvoir la stabilité et la mise en place de solutions en Europe du

Sud-Est et en Europe orientale (OSG 3), à maintenir ou à implanter une présence permanente aux frontières méditerranéennes des pays européens confrontés à un afflux de nouveaux demandeurs d'asile (OSG 1 et 2) et à renforcer l'appui financier et politique de l'Europe aux programmes et aux activités de l'UNHCR à travers le monde (OSG 4).

OSG 1 : Promouvoir et appuyer l'élaboration et le maintien par les gouvernements d'un régime de protection internationale

Reconnaissant l'importance de l'élaboration d'un système d'asile commun dans l'Union européenne d'ici à 2010, l'UNHCR a contribué à l'évaluation de l'impact de la transposition et de l'application des directives communautaires en matière d'asile sur les demandeurs d'asile, ainsi qu'à l'évaluation des conditions d'accueil dans les États membres.

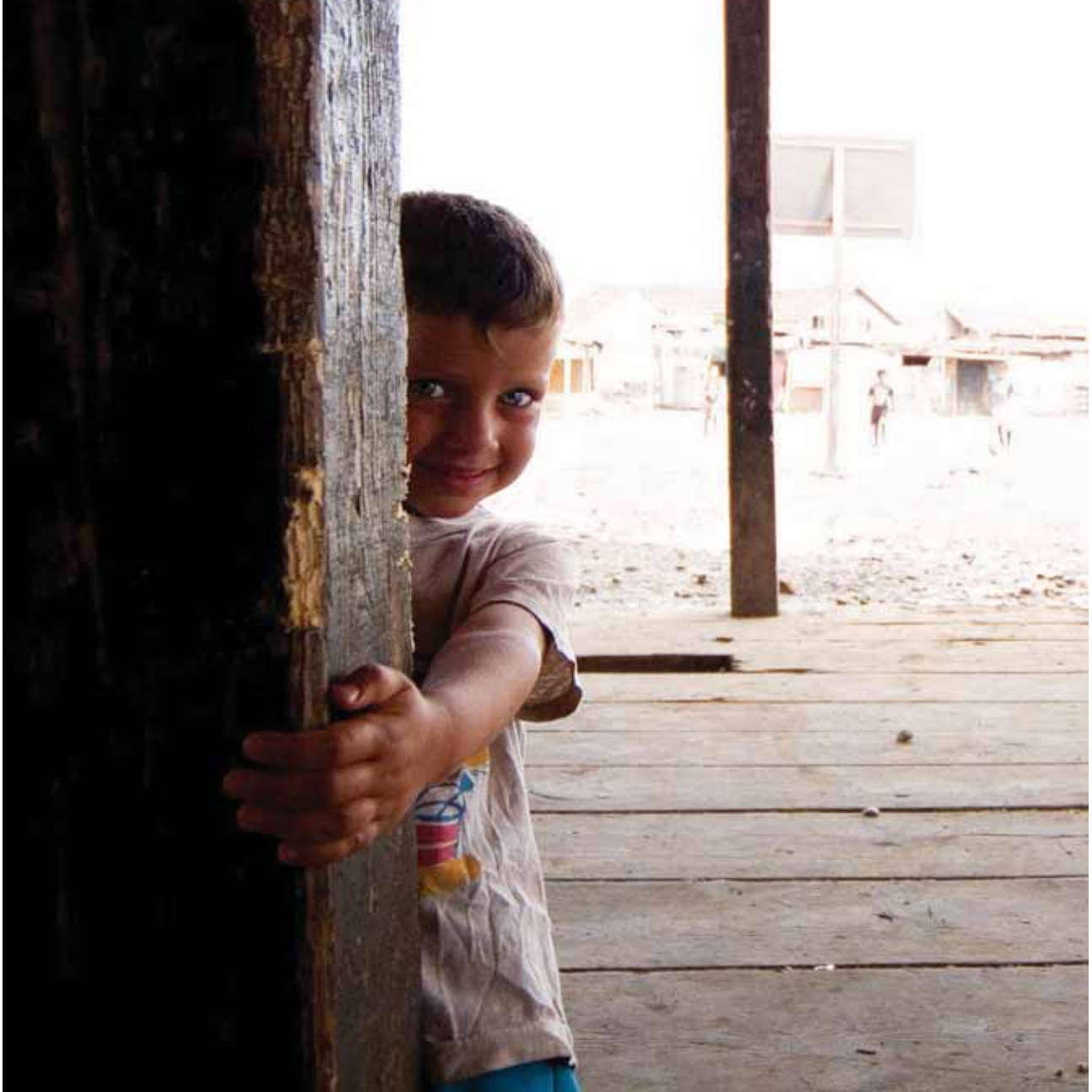
En Turquie, l'UNHCR a assuré la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat pour les demandeurs d'asile, tout en s'employant à faciliter le transfert des responsabilités de DSR au Gouvernement, conformément au Plan d'action national.

OSG 2 : Garantir que les normes internationales de protection sont respectées pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes relevant de la compétence de l'UNHCR

À travers le continent, l'UNHCR est intervenu, dans des cas faisant jurisprudence, devant des tribunaux nationaux et régionaux, dispensant le cas échéant des conseils sur l'interprétation du droit international des réfugiés. Il s'est attaché à promouvoir la compréhension et le respect des normes internationales et des meilleures pratiques, notamment par ses activités de formation, et a publié des notes de synthèse sur la situation de protection dans les pays d'origine afin d'encourager les pays d'asile à accorder leur protection.

OSG 3 : Poursuivre le rapatriement librement consenti et la réintégration durable, la réinstallation ou l'intégration sur place

Le nombre de réfugiés et de déplacés internes en Europe du Sud-Est et en Europe orientale est passé de 600 000 à la fin de l'année 2005 à 504 000 à la fin de l'année 2006. Cette diminution s'explique en partie par le rapatriement et le retour des réfugiés et des déplacés internes originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, ainsi que par l'intégration sur place des réfugiés en Serbie. En conséquence, le Haut Commissariat a centré ses programmes d'assistance sur les personnes qui avaient des besoins particuliers au sein de la population réfugiée restante et réorienté ses opérations sur les déplacés internes. Dans les Balkans occidentaux, l'UNHCR, la Commission européenne et l'OSCE ont poursuivi l'initiative « 3x3 », qui a abouti à la Déclaration



UNHCR/C. Cazuro

Deux cent cinquante familles de déplacés roms, originaires du Kosovo, vivent dans une extrême précarité dans le camp de Konic 1, dans les faubourgs de Podgorica.

de Sarajevo de janvier 2005, afin d'aider les gouvernements concernés à surmonter les obstacles qui empêchent encore de remédier durablement à la situation des réfugiés demeurant dans la région. À l'issue de négociations facilitées par le Haut Commissariat, le Gouvernement de la Serbie et les Institutions provisoires d'auto-administration de la province du Kosovo ont signé un protocole sur les retours volontaires et durables en juin 2006.

L'an passé, l'UNHCR s'est employé à privilégier une perspective humanitaire dans les efforts de consolidation de la paix menés au Nord et au Sud-Caucase et a participé activement aux efforts visant à résoudre les conflits territoriaux au Sud-Caucase.

En s'appuyant sur le Plan d'action en dix points pour la gestion des mouvements migratoires mixtes, le Haut Commissariat a publié en octobre un document esquissant les grands traits des principales activités et initiatives à entreprendre pour traiter les problèmes de protection des

réfugiés au sein de mouvements migratoires plus amples aux frontières méditerranéennes. Ce document insiste tout particulièrement sur les opérations menées en partenariat, comme cela a été le cas sur l'île italienne de Lampedusa, sur l'appui au renforcement des capacités d'accueil et sur la nécessité d'amorcer un nouveau débat sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés dans des pays comme Malte.

OSG 4 : Poursuivre la réforme de la gestion pour améliorer la qualité, l'efficacité et la pertinence des opérations de l'UNHCR

Bien que les compressions budgétaires opérées en 2006 rendent la réalisation d'un tel objectif difficile, en particulier en Europe centrale et occidentale, l'UNHCR reconnaît la nécessité de maintenir sa présence dans de nombreux pays européens, notamment à des fins de défense de la protection et de mobilisation des ressources. Afin de renforcer sa présence dans le bassin méditerranéen, le Haut Commissariat a ouvert un bureau à Malte. En vertu

d'un accord conclu par les autorités italiennes, des partenaires internationaux et l'UNHCR en 2005, une présence permanente a été implantée sur l'île de Lampedusa.

Le plaidoyer en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile est demeuré un élément clé de la stratégie régionale. L'UNHCR a continué à s'adresser aux gouvernements, aux médias, aux groupes issus de la société civile et à l'opinion publique, en soulignant la nécessité de combattre l'intolérance et la xénophobie. Les campagnes de l'Organisation dans les médias, ainsi que ses activités de sensibilisation et de formation ont touché des publics très divers au sein de la population européenne.

Contraintes

Tout au long de l'année, l'accès à l'asile est demeuré un motif de préoccupation pour l'UNHCR en Europe centrale et en Europe occidentale. Le Haut Commissariat a donc cherché à se doter de moyens plus solides pour dispenser un appui aux frontières terrestres, maritimes et aériennes des États membres de l'UE, ceci afin de garantir l'accès des demandeurs d'asile aux territoires et aux procédures appropriées. En Europe centrale et dans les États baltes, l'évolution de la dynamique de l'asile a soumis les pays de la région à des charges supplémentaires, ce qui a abouti à un contrôle plus serré des frontières et à des politiques plus restrictives en matière d'asile.

Sur le plan politique et du point de vue de la sécurité, les tensions sont demeurées vives en Géorgie et l'exécution du programme de l'UNHCR en a pâti. En dépit de quelques améliorations, les problèmes de sécurité ont persisté à l'intérieur et aux alentours de la Tchétchénie, entravant l'accès aux bénéficiaires et le suivi des projets en Tchétchénie et en Ossétie du Nord-Alania. Les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en Fédération de Russie sont demeurées inadéquates ; il en a été de même pour l'application d'une procédure d'asile juste et efficace.

L'impasse politique à laquelle ont abouti les négociations sur le statut futur du Kosovo a contrarié la recherche de solutions durables au profit des réfugiés et des déplacés internes originaires de ce territoire. À ce jour, l'initiative « 3x3 » menée dans les Balkans occidentaux n'a pas permis de résoudre la question des droits relatifs à l'occupation et à la location, et de la validation des pensions des réfugiés croates.

Informations financières

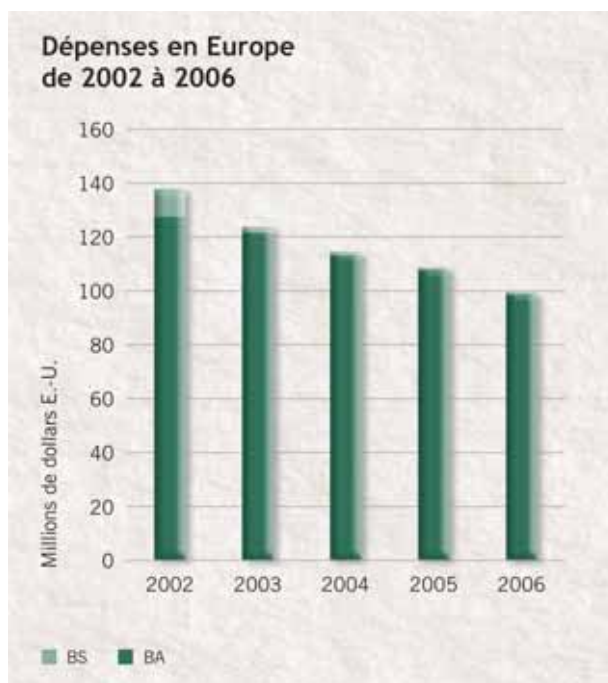
En Europe orientale, la réduction des budgets a incité les bureaux à rechercher des sources de financement supplémentaires pour prodiguer une assistance, les besoins réels excédant de beaucoup la capacité de l'UNHCR à les

satisfaire. Les contributions de donateurs externes ont ainsi été sollicitées pour fournir du bois de chauffage aux déplacés internes en Géorgie et pour accroître les indemnités destinées aux réfugiés urbains en Azerbaïdjan. Dans les Balkans, les restrictions financières ont entraîné la suspension d'activités de formation professionnelle en Serbie et une réduction de l'assistance juridique aux réfugiés en Croatie.

En Bosnie-Herzégovine, la réduction progressive des opérations de l'UNHCR, déjà prévue, s'est trouvée accélérée par les compressions budgétaires. Au Kosovo, l'aide alimentaire a été interrompue, tandis que l'assistance humanitaire et les activités de renforcement de l'autosuffisance étaient réduites.

Pour prévenir d'autres réductions, les bureaux de l'UNHCR dans les pays d'Europe centrale et occidentale ont continué à renforcer leurs relations, ou à en instaurer de nouvelles, avec les gouvernements, ceci en vue de garantir un appui politique et financier indéfectible aux programmes et aux activités du Haut Commissariat à travers le monde.

Les dépenses de l'UNHCR en Europe sont passées de 137 millions de dollars E.-U. en 2002 à 99 millions de dollars en 2006, cette diminution s'expliquant par la réduction de l'aide dans la plupart des pays des Balkans occidentaux. Le phénomène est également dû au fait que 13 États de la région ont financé en tout ou en partie les locaux et les charges du Haut Commissariat et que certains pays, comme l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, ont offert des contributions affectées en rapport avec l'implication de l'UNHCR dans des activités de DSR. Enfin, le processus de régionalisation du Haut Commissariat, déjà bien avancé en Europe, a permis de réaliser quelques économies budgétaires.



Budget et dépenses (dollars E.-U.)

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total
Europe orientale						
Arménie	1 902 345	0	1 902 345	1 733 147	0	1 733 147
Azerbaïdjan	3 858 800	0	3 858 800	3 477 350	0	3 477 350
Bélarus	1 319 833	0	1 319 833	1 291 288	0	1 291 288
Fédération de Russie	15 379 981	0	15 379 981	12 974 325	0	12 974 325
République de Moldova	786 301	0	786 301	725 543	0	725 543
Géorgie	4 887 532	0	4 887 532	4 157 938	0	4 157 938
Ukraine	3 816 670	0	3 816 670	3 112 706	0	3 112 706
Projets régionaux ²	570 992	0	570 992	543 649	0	543 649
Sous-total - Europe orientale	32 522 454	0	32 522 454	28 015 946	0	28 015 946
Europe du Sud-Est						
Albanie	1 763 552	0	1 763 552	1 427 060	0	1 427 060
Bosnie-Herzégovine	9 885 180	0	9 885 180	8 722 414	0	8 722 414
Croatie	4 915 391	0	4 915 391	4 210 120	0	4 210 120
Ex-République yougoslave de Macédoine	3 520 897	0	3 520 897	3 087 886	0	3 087 886
Monténégro ³	982 918	0	982 918	747 735	0	747 735
Serbie	22 645 599	0	22 645 599	19 835 518	0	19 835 518
Sous-total - Europe du Sud-Est	43 713 537	0	43 713 537	38 030 733	0	38 030 733
Europe centrale et États baltes						
Bulgarie	1 008 414	0	1 008 414	886 074	0	886 074
Chypre	811 952	300 452	1 112 404	637 744	70 014	707 758
Hongrie	2 316 485	0	2 316 485	1 901 792	0	1 901 792
Pologne	1 018 466	0	1 018 466	807 365	0	807 365
République tchèque	1 056 977	0	1 056 977	907 613	0	907 613
Roumanie	1 532 015	0	1 532 015	1 322 702	0	1 322 702
Slovaquie	875 711	0	875 711	755 777	0	755 777
Slovénie	344 225	0	344 225	333 710	0	333 710
Turquie	7 762 450	836 064	8 598 514	6 184 417	409 087	6 593 503
Projets régionaux ⁴	363 989	0	363 989	313 520	0	313 520
Sous-total - Europe centrale et États baltes	17 090 684	1 136 516	18 227 200	14 050 713	479 101	14 529 814
Europe occidentale						
Allemagne	2 524 672	82 628	2 607 300	1 964 225	82 628	2 046 853
Autriche	1 337 258	0	1 337 258	1 117 032	0	1 117 032
Belgique	4 286 546	0	4 286 546	3 298 065	0	3 298 065
Espagne	1 565 636	0	1 565 636	1 212 869	0	1 212 869
France	3 166 716	0	3 166 716	2 428 873	0	2 428 873
Grèce	1 636 805	0	1 636 805	1 337 011	0	1 337 011
Irlande	794 028	0	794 028	594 206	0	594 206
Italie	3 428 332	0	3 428 332	2 799 844	0	2 799 844
Malte	37 994	0	37 994	21 731	0	21 731
Portugal	49 289	0	49 289	43 300	0	43 300
Suède	2 387 079	0	2 387 079	1 739 235	0	1 739 235

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total
Suisse	574 809	0	574 809	508 637	0	508 637
Royaume-Uni	1 956 649	188 818	2 145 467	1 344 059	188 818	1 532 877
Sous-total - Europe occidentale	23 745 813	271 446	24 017 259	18 409 087	271 446	18 680 533
Total - Europe	117 072 488	1 407 962	118 480 450	98 506 479	750 547	99 257 026

¹ N'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

² Inclut les activités régionales dans les Nouveaux Etats Indépendants occidentaux.

³ Les dépenses pour la Serbie incluent les activités au Monténégro pour un montant de 1 177 410 dollars E.-U.

⁴ Inclut les activités liées à la promotion du droit des réfugiés.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

Donateur	Budget-programme annuel
Allemagne	929 618
Australie	33 842
Autriche	52 247
Banque de Développement du Conseil de l'Europe	1 034 361
Belgique	146 767
Canada	181 818
Commission européenne	4 650 814
Donateurs privés en Chypre	28 192
Donateurs privés en Fédération de Russie	4 456
<i>Dutch Postcode Lottery (Pays-Bas)</i>	200 000
Espagne	371 217
États-Unis	22 466 954
Fédération de Russie	950 000
France	527 623
Irlande	83 204
Italie	516 870
<i>Japan Association for UNHCR</i>	28 252
Japon	1 500 000
Liechtenstein	31 008
Norvège	3 433 067
Pays-Bas	1 965 923
Royaume-Uni	561 576
Suède	5 025 126
Suisse	5 356 415
Total	50 079 350